

LES ASSOCIATIONS CATÉGORIELLES DE TECHNICIENS

Quelle raison d'être ? Quel rôle ?

(Directeurs de la photographie, Cadreurs, Assistants-réalisateurs, Régisseurs, Scriptes, Monteurs, Chefs décorateurs, Directeurs de production, etc.)

Ces associations regroupent un certain nombre de techniciens qui ont en commun d'exercer les mêmes fonctions.

Se rencontrer, échanger, c'est bien...

Mais au-delà de ces rencontres, aussi sympathiques soient-elles, quel rôle, quelle action peuvent avoir ces associations ?

En effet, les Associations n'ont pas, de par la loi, la qualité juridique de pouvoir représenter leurs adhérents dans tout ce qui relève du droit du travail, que ce soient le droit de négocier des Conventions collectives, les salaires et les droits sociaux en général.

En effet, aux termes de la loi, sont seules admises à négocier les conventions et accords collectifs de travail les organisations de salariés constituées en syndicats reconnus représentatifs par le Ministère du travail, à l'exclusion des associations, quel qu'en soit l'objet.

Ainsi, au-delà du plaisir de se rencontrer, de discuter, l'action d'une association s'arrête à une activité d'Amicale.

Le syndicat est d'abord un lieu de rencontre, de discussion, entre les techniciens d'une même branche professionnelle qu'entre les techniciens de toutes les branches professionnelles qui le constituent.

Le Syndicat est la seule forme d'organisation, dès lors qu'il est reconnu représentatif par le Ministère du travail, permettant aux techniciens comme aux ouvriers de défendre leurs intérêts professionnels et sociaux et de les garantir par des Accords conventionnels conclus avec les Syndicats de producteurs, Accords qui ont force de loi devant les tribunaux et s'appliquent aux syndiqués comme aux non-syndiqués.

L'indépendance financière du Syndicat est un élément capital

En effet, l'efficacité d'action d'un syndicat passe par son indépendance, c'est-à-dire son indépendance financière.

Ce sont ses membres qui, par les cotisations qu'ils lui versent, donnent au syndicat les moyens d'assurer son existence matérielle, d'assurer la vie associative entre ses membres et ses moyens d'action quotidiens.

Sans cotisations, pas d'indépendance d'action.

Les Syndicats de salariés sont les interlocuteurs sociaux avec lesquels les Syndicats de producteurs sont contraints de négocier.

Il ne faut pas se tromper, les associations ne peuvent représenter, ni défendre les intérêts salariaux et sociaux de leurs membres.

Les producteurs le savent et c'est la raison pour laquelle ils sont organisés et regroupés dans des Syndicats.

Cela dit, chacun est libre de faire ce qu'il veut...

Pour défendre son salaire, ses intérêts professionnels et sociaux, être regroupés dans le Syndicat, c'est la seule solution.
